



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 juin 2026

Publié sur le site www.epf.alsace le 01.07.2026

DATE DE CONVOCATION :
22 mai 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 27
Présents : 19
Pouvoirs : 8
Votants : 19

VOTE :
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n° 2026/047

OBJET : Acquisition sur la
commune de QUATZENHEIM

Code service : AA382AB

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

01 JUIL. 2026

La Présidente,



Marie-Paule LEHMANN

Le 3 juin deux mille vingt-six à 09h00, le conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier d'Alsace s'est réuni à l'Espace Vauban à Strasbourg, 3 rue Gustave Adolphe Hirn, et en visioconférence, sur convocation de la Présidente, Madame Marie-Paule LEHMANN, par courriel, en date du 22 mai 2026.

Présents : Mmes LEHMANN Marie-Paule, LOTZ Suzanne, MM. BELTZUNG Maxime, BRENDER Claude, DISCHINGER Pierre, FISCHER Bernard, GAST René, GIRARDIN Philippe, HOELT René, ISEL Roger, MACIEJEWSKI Patrick, METZ Jean-Marc, MICHEL Patrick, NETZER Jean-Lucien, ROUX Olivier, SCHAAL Stéphane, SCHAEFFER Serge, SCHALLER Claude, WALTER Hubert.

Excusés ayant donné pouvoir : Mmes HESTIN Noellie, MILLION Lara, MM HAMMALI Jérôme, LOM Michel, LUTZ Claude, NEUMANN Rémy, STUTZMANN Gérard, TOUCAS Jean-Pierre.

Excusés : Mmes BROLLY Suzanne, KREMER Eliane, LUTZ Michèle, WOLFHUGEL Christiane, MM JEHL François, NICOLAS Thierry, NORTH Alain, SCHEER Marc.

Assistaient également : Mmes DEMIRTOK Aylin, GALTIER Etienne, HERTRICH Sabrina, LE MOING Cécile, SURIEUX Romane, MM. CZAJKOWSKI Jonathan, DERSÉ Fabien, GAUGLER Benoît, GROJEAN Quentin, GUICHARD Baptiste, LADOUCE Maximilien, MULLER Florian, OLIGER Killian.

EXPOSE DES MOTIFS

La commune de QUATZENHEIM a réceptionné deux Déclarations d'intention d'aliéner (DIA) en date du 2 mars 2026, portant sur la vente indissociable d'un ensemble immobilier situé 3 rue des Seigneurs à QUATZENHEIM, cadastré section 2 numéros 79, 82, 119C, 120B, 134, 135, 154, 155, 168, 170 et 173, d'une emprise globale de 35,07 ares et au prix total de 557 500 €.

Le bien consiste en un ancien corps de ferme composé d'une maison principale, de plusieurs granges et de dépendances. Depuis quelques années, la municipalité envisage sa requalification à travers un projet de résidence seniors. Ce choix répond au constat d'une demande constante des habitants du territoire.

La commune s'est notamment entourée du CAUE et de l'opérateur Habitat de l'ill pour mener à bien cette opération, lesquels ont travaillé dès 2024 à la faisabilité du projet.

DATE DE CONVOCATION :

22 mai 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 8

Votants : 19

VOTE :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération n° 2026/047**OBJET :** Acquisition sur la commune de QUATZENHEIM**Code service :** AA382AB

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

01 JUIL. 2026

La Présidente,



Marie-Paule LEHMANN

Le service du Domaine a procédé à une première évaluation du bien en décembre 2023. Dans le cadre de la procédure de préemption actuellement engagée, une nouvelle estimation a été sollicitée. Par ailleurs, la visite du bien a pu être réalisée le 12 mai 2026 avec l'accord du propriétaire et la commune a réceptionnée les pièces complémentaires en date du 26 mai 2026.

La commune entend se porter acquéreur de cet ensemble immobilier. Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties au titre du droit de préemption urbain, Monsieur le Maire exercera prochainement ce droit. Il se réserve toutefois la possibilité de contester les prix mentionnés dans les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) et de proposer un prix d'acquisition révisé, dans le respect de la nouvelle évaluation qui sera prochainement établie.

La commune souhaite toutefois recourir à l'EPF d'Alsace pour assurer la maîtrise foncière de cet ensemble immobilier et le portage temporaire, dans l'attente de sa revente définitive à l'opérateur. La présente délibération vise à conforter la collectivité dans la poursuite de cette procédure aux côtés de notre établissement, nous autorisant à intervenir dans la limite d'un montant d'acquisition plafonné à 557 500 €, hors frais éventuels.

DELIBERATION N° 2026/047

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 321-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux ;

Vu les statuts de l'EPF d'Alsace du 14 janvier 2025 ;

Vu le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace du 11 décembre 2024 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Quatzenheim en date du 11 octobre 2023, confirmant les intentions de la commune pour la réalisation d'un projet de résidence senior ;

Vu l'avis rendu par le service d'évaluation des Domaines sous numéro 2023-67382-74059 le 1er décembre 2023 ;

Vu le point d'information présenté en séance du Conseil municipal de la commune de Quatzenheim du 31 janvier 2024, relatif au projet de résidence seniors et à la présentation de l'Etablissement public foncier d'Alsace ;

Vu les deux déclarations d'intention d'aliéner notifiées par Maître Laurence SCHULLER, notaire à Strasbourg, reçues en mairie de Quatzenheim le 2 mars 2026, relatives à :

- d'une part, la cession du bien situé 3 rue des Seigneurs à Quatzenheim, cadastré section 2 numéros 79, 82, 134, 135 et

DATE DE CONVOCATION :
22 mai 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 27
Présents : 19
Pouvoirs : 8
Votants : 19

VOTE :
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n° 2026/047

OBJET : Acquisition sur la commune de QUATZENHEIM

Code service : AA382AB

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

01 JUIL. 2026

La Présidente



Marie-Paule LEHMANN

155, ainsi que provisoirement section 2 numéros 119C et 120B, d'une superficie prévisionnelle totale de 24,55 ares, au prix principal de CINQ CENT VINGT ET UN MILLE CINQ CENTS EUROS (521 500,00 €) ;

- d'autre part, la cession du bien situé rue des Seigneurs à Quatzenheim, cadastré section 2 numéros 154, 168, 170 et 173, d'une superficie totale de 10,52 ares, au prix principal de TRENTE-SIX MILLE EUROS (36 000,00 €).

étant précisé au sein desdites déclarations que l'acquisition conjointe de l'ensemble de ces biens constitue une condition essentielle, les deux ventes étant juridiquement et économiquement indissociables ;

Vu les arrêtés pris par Président de la Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland, en dates du 12 mars 2026 et 30 avril 2026, portant délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à la commune de Quatzenheim pour les biens objets des déclarations d'intention d'aliéner susvisées ;

Vu la demande de visite et la demande de communication de pièces complémentaires signifiées par Commissaire de justice le 29 avril 2026 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Quatzenheim en date du 4 mai 2026, portant sollicitation et approbation des modalités d'intervention de l'EPF d'Alsace pour l'acquisition et le portage des biens objets des deux DIA susvisées ;

Vu la visite du bien réalisée le 12 mai 2026 et la réception des pièces complémentaires en date du 26 mai 2026 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner un accord financier pour l'acquisition, pour le compte de la commune de QUATZENHEIM, de l'ensemble des parcelles cadastrées section 2 numéros 79, 82, 119C, 120B, 134, 135, 154, 155, 168, 170 et 173, d'une emprise globale de 35,07 ares, à un prix maximal ne pouvant excéder le montant global des DIA évoquées précédemment, hors frais éventuels.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le **01 JUL. 2026**

ID : 067-507679033-20260603-2026_047-DE

DATE DE CONVOCATION :

22 mai 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 8

Votants : 19

VOTE :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération n° 2026/047

OBJET : Acquisition sur la
commune de QUATZENHEIM

Code service : AA382AB

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

01 JUL. 2026

La Présidente



Marie-Paule LEHMANN